

Cahier de doléances du Tiers État de Fontaine-l'abbé (Eure)

Cahier de demandes de la communauté particulière de Fontaines-l'abbé diocèse d'Evreux.

- 1° Nous demandons la liberté individuelle de tous députés aux États généraux et particuliers.
- 2° Nous demandons une réforme exacte dans le code civil et criminel.
- 3° Nous demandons que le nombre des députés du tiers état aux états généraux soit égal au nombre des députés du clergé et de la noblesse pris ensemble.
- 4° Nous demandons que les suffrages aux états généraux se comptent par tête, et non par ordre.
- 5° Nous demandons la suppression des privilèges qui détruisent la proposition suivant laquelle chaque citoyen doit supporter les charges.
- 6° Nous demandons l'abolition de la mendicité, et des établissements publics pour prévenir ce désordre.
- 7° Nous demandons la suppression des impôts actuels pour en substituer tels autres que les états généraux aviseront.
- 8° Nous demandons que les états particuliers de Normandie soient rétablis
- 9° Nous demandons que la perception de tous les impôts à établir dans chaque province, soit confiée aux députés nommés par les états particuliers de la province.
- X° Nous demandons que les états généraux soient convoqués tous les cinq ans, ou plutôt, s'il est possible.

XI° Nous nous plaignons bien justement comme voisins de la forêt et autres bois fort étendus que tous les ans nos récoltes soient considérablement endommagées par les bêtes fauves cerfs, biches, chevrueils, lapins, etc qui sont en grand nombre, et nous font un tort si grand, que nous n'osons jamais nous flatter de recueillir ce que nous avons semé ... on tue quelques cerfs à la vérité ; mais on se donne bien de garde de faire chasse aux biches, de sorte que le nombre n'en diminue jamais.

Pourquoi nous demandons que tous les ans il soit nommé des experts estimateurs qui fassent la visite de nos terres, pour estimer ensuite la perte que chaque propriétaire, ou fermier peut faire, pour être justement dédommagés par qui il appartiendra.

12° Nous nous plaignons du tort considérable que nous font les pigeons, et nous demandons bien justement qu'ils soient enfermés dans le tems de l'ordonnance.

Le présent cahier de demandes, plaintes, et doléances fait et arrêté double par nous curé et habitants de Fontaines-l'abbé dans leur assemblée tenue ce jourd'hui dimanche huit mars mil sept cent quatrevingt neuf, et signé par les comparants présents tous pour eux, que pour les absents, ne variatur ce dit jour et an que dessus.

Touquet curé de Fontaines-l'abbé syndic

A Monsieur

Monsieur Lucas de la mare aux ours
lieutenant general au Baillage de
Beaumont Le Roger

à Beaumont

je suis chargé de la part des députés de ma paroisse pour de vous asseûrer qu'ils sont très reconnaissant de l'offre que vous leur faites de rembourser leurs frais et vacations. ils ont l'honneur de vous remercier très humblement L'un des députés se nomme jean Baptiste Pillet, et l'autre s'apelle Guillaume Nicolas. ils sont absolument dés-interessés, et ne demandent rien ...

jai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur !

Votre très humble et très obeissant serviteur

Touquet curé de fontaines-l'abbé.syndic

27 juillet 1789

Votre lettre, monsieur, dattée du 6 juillet ne m'a été rémise que le 22 du même mois